



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

**Lettre datée du 18 septembre 2009, adressée au Président
de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)
par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa soixante-quatrième session, le 18 septembre 2009, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

J'appelle votre attention sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau (A/64/250) relatives à l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle aussi votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II du même rapport. Ces recommandations ont elles aussi été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

(Signé) Ali Abdussalam **Treki**



Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Université pour la paix [point 27].
3. Assistance à la lutte antimines [point 28].
4. Effets des rayonnements ionisants [point 29].
5. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 30].
6. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 31].
7. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 32].
8. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [point 33].
9. Questions relatives à l'information [point 34].
10. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 35].
11. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 36].
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 37].
13. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes [point 38].
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 39].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

15. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 118].
16. Planification des programmes [point 133].